



EAU

Eau du robinet : vigilance à Saint-André de Sangonis

Des analyses réalisées sur des échantillons de l'eau brute prélevée dans les réservoirs ont mis en évidence des concentrations de manganèse élevées. En revanche, les analyses réalisées sur des échantillons d'eau distribuée aux abonnés c'est à dire l'eau du robinet, ne montrent aucun dépassement de manganèse. L'eau distribuée n'est pas impropre à la consommation.

Publié le 31 octobre 2022

Vigilance suite à la concentration du manganèse

Des analyses réalisées sur des échantillons de l'eau brute prélevée dans les réservoirs ont mis en évidence **des concentrations de manganèse élevées** (100 µg/l pour une valeur sanitaire maximale admissible de 50 µg/l).

En revanche, les analyses réalisées sur des échantillons d'eau distribuée aux abonnés c'est à dire l'eau du

robinet, ne montrent aucun dépassement de manganèse (<à 10 µg/l).

L'eau distribuée n'est pas impropre à la consommation, **elle est donc potable**. Néanmoins, ce minéral, déjà présent dans la composition de l'eau peut provoquer des gênes dans le transit alimentaire pour certaines personnes sensibles quand il est à forte concentration.

Par principe de précaution, **le service des eaux et l'Agence Régionale de Santé recommandent aux personnes sensibles, essentiellement les enfants de moins de 4 ans de ne pas consommer l'eau du robinet jusqu'au rétablissement de la situation.**

Pour régler la situation, le service des eaux a baissé la production d'eau brute, augmenté les analyses et va procéder au nettoyage complet du réseau AEP de la commune en procédant à **une purge des canalisations dans les nuits du 1, 2 et 3 novembre** afin de limiter au maximum les perturbations des abonnés.

Le service des eaux s'excuse de la gêne occasionnée et fait le nécessaire pour résorber ce désagrément.

Qu'est-ce que Le manganèse ? Est-ce dangereux pour la santé ?

Le manganèse constitue l'un des minéraux les plus abondants dans l'environnement. C'est un oligo-élément essentiel au fonctionnement du corps humain. L'air, l'eau et le sol peuvent être source d'exposition au manganèse, mais il est reconnu que les aliments constituent le principal apport (les grains entiers, le thé, les noix et les légumes sont les sources les plus importantes). Par exemple, une portion d'ananas (82 g) contient environ 800 µg de manganèse. Une tasse de thé peut en contenir jusqu'à 500 µg.

Les jeunes enfants et les nourrissons sont plus sensibles au manganèse en excès dans l'eau car ils consomment plus d'eau proportionnellement à leur poids, et l'éliminent moins facilement. Les nourrissons représentent la population la plus à risque, en particulier s'ils sont alimentés exclusivement au biberon à partir de préparations commerciales reconstituées avec de l'eau du robinet présentant des concentrations élevées en manganèse.

Pour plus d'information, contactez le service des eaux :

Service des eaux de la Vallée de l'Hérault

Chemin de l'Ecosite 34150 GIGNAC

04 67 57 36 26

clients@se-des-eaux.cc-vallee-herault.fr

se-des-eaux.cc-vallee-herault.fr

PRÉCÉD

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ

34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**